

Département 3 : Les Aînés

L'action du département des « aînés » repose sur deux axes complémentaires :

- Le maintien au domicile le plus longtemps possible, avec confort, bien-être et sécurité ;
- L'accueil et l'hébergement dans des institutions modernes et attentives au bien-être de leurs résidents.

I. FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE (ACASA)

Services	Nombre d'agents	Nbre personnes aidées
Aides Familiales	62 aides familiales = 49,16 ETP	Personnes aidées : 333 Heures prestées : 55.504 heures
Repas à domicile	3 livreurs = 2,4 ETP 1 livreur pour les crèches et pré gardiennat + 1 art.60 = 1,8 ETP 3 tournées	Repas distribués : 35.105 (du 01/01/11 au 31/08/11) Personnes aidées : 278
Soins infirmiers	13 infirmières = 11,06 ETP	Nombre de soins = 28.428 Nombre de patients : 246 mois
Gardes malades	3 gardes malades	Nombre de nuits : 408
Aides ménagères	25 aides ménagères = 16,70 ETP	Nombre d'heures : 21.000 heures Nombre de personnes aidées : +/- 250
IDESS	3 brico - dépanneurs = 3 ETP	Nombre d'interventions = 492 Nombre de devis : 149 Nombre d'heures : 990,50 heures

Les services de maintien à domicile constituent clairement l'alternative à la prise en charge en institution (MR, MRS, ...). Ils permettent aux personnes de vivre le plus longtemps possible en leur domicile.

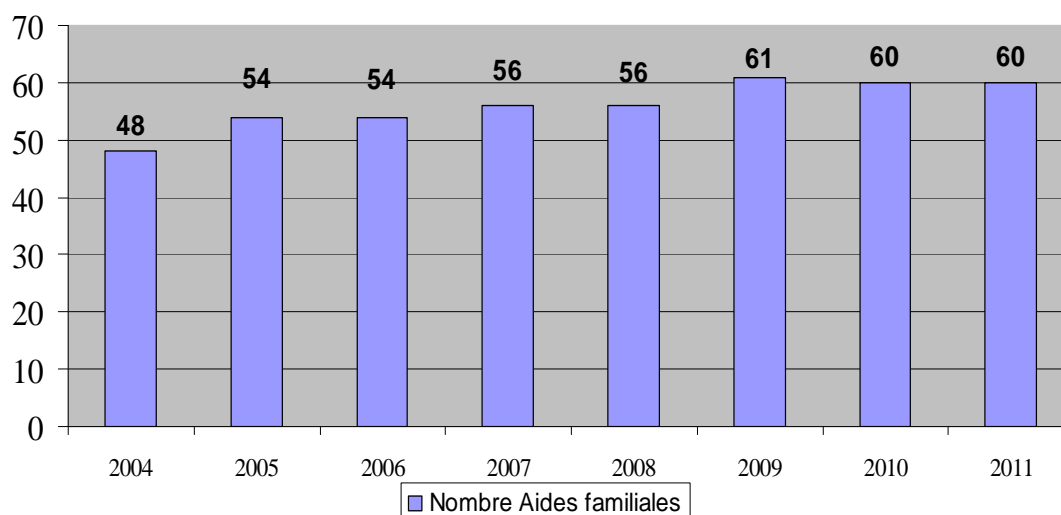
Face au défi que constitue le vieillissement de la population, ils jouent désormais un rôle majeur dans notre société.

Le CPAS, via Acasa, regroupe les différents services de maintien à domicile et ce, en proposant un panel de services : aides aux familles et aux personnes âgées, gardes malades, repas à domicile, ...

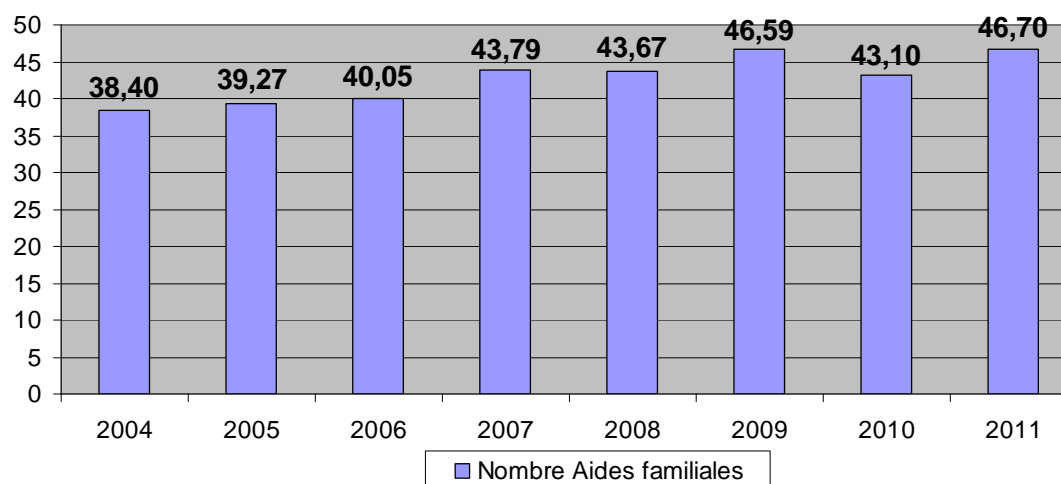
1. Le service d'aide aux familles

Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées est agréé et subventionné par la Région Wallonne.

Evolution du nombre d'aides familiales (Personnes Physiques)



Evolution du nombre d'aides familiales (ETP)



Evolution du contingent, des heures prestées et des subsides

	2007	2008	2009	2010	2011 (31/08/11)
Contingent	62.262	59.221	64.232	60.958	62.831
Heures totales	58.522	62.536	59.193,50	63.793	40.599
Prestations	57.220,75	59.911,10	56.286,00	58.731,25	36.194,25
Subsides RW	1.281.445	1.372.487	1.332.485,29	1.440.712,03	984.846
Utilisation du contingent	93,99%	105,60%	92,16%	104,60 %	98,04 %

En 2010, le service a presté 63.793 heures soit 104,60 % d'utilisation qui se répartissent comme suit :

- 58.731,25 heures prestées chez les bénéficiaires ;
- 1340,25 heures de réunion d'équipe ;
- 1503 heures de perfectionnement ;
- 2.218,50 heures de distribution des repas subventionnés.

En collaboration avec le service Management & Organisation, une action a été menée afin de garantir une productivité suffisante et la viabilité du service. La problématique de l'absentéisme a un impact direct sur la subvention mais également sur la qualité des prestations chez le bénéficiaire. Cette action doit être maintenue dans le temps.

En 2009, le nouveau décret a été appliqué avec comme conséquences :

- Une augmentation du forfait horaire des aides familiales ;
- Des jours de congé supplémentaires pour les aides familiales ayant atteint 52 ans subventionnés ;
- Un montant forfaitaire pour les heures inconfortables.
 - Entre 6 heures et 8 heures : **4,12 €**
 - Entre 18 heures et 20 heures : **4,12 €**
 - Entre 20 heures et 21 heures 30 : **7,21 €**
 - Heures prestées les samedis : **5,35 €**
 - Heures prestées les dimanches et jours fériés : **11,54 €**
- Un montant forfaitaire par Km parcouru.
- Une réduction pour les bénéficiaires de : **0,40 €**

Le nouveau décret nous subsidie mieux pour tenir compte de charges spécifiques et entre autre : l'ancienneté du personnel et la pénibilité du métier.

Résumons l'évolution de la subvention ainsi que la prise en considération de l'ancienneté du personnel.

	01/01/00 → 31/12/07	A partir du 01/01/2009	A partir du 01/01/2010
Forfait charges salariales des aides	12,7578	20,219	20,32
Majoration 8 à 14 ans d'ancienneté	0,4646	2,3665	2,38
Majoration + 14 ans	0,9291	4,0911 (14-20 ans) 4,6378 (+ 20 ans)	4,11 (14-20 ans) 4,66 (+ 20 ans)
Frais administratifs	1,6862	2,3197	2,33
Frais salariaux AS	0,6425	1,079 / heure prestée	1,01
Forfait samedis, dimanches ou entre 20h et 6h	5,4395	6h-8h ou 18h-20h = 4,1021 20h-21h30 = 7,1787 Samedi = 5,3328 Dimanche + Jours fériés = 11,4859	6h-8h ou 18h-20h = 4,10 20 h – 21h30 = 7,21 Samedi = 5,36 Dimanche + J; Fériés = 11,54

	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2008 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2008 (Public non RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public non RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2010 (Public RGB)	Subvention horaire pour ancienneté 01/01/2009 (Public non RGB)
8 – 14 ans	2,2974 €	0,4824 €	2,3665 €	0,4969 €	2,3783 €	0,4994 €
14 – 20 ans	3,9717 €	1,5116 €	4,0911 €	1,5170 €	4,1116 €	1,5648 €
+ de 20 ans			4,6378 €	1,7651 €	4,6610 €	1,7739 €

L'analyse financière du service doit être étudiée au regard de l'application du nouveau décret.

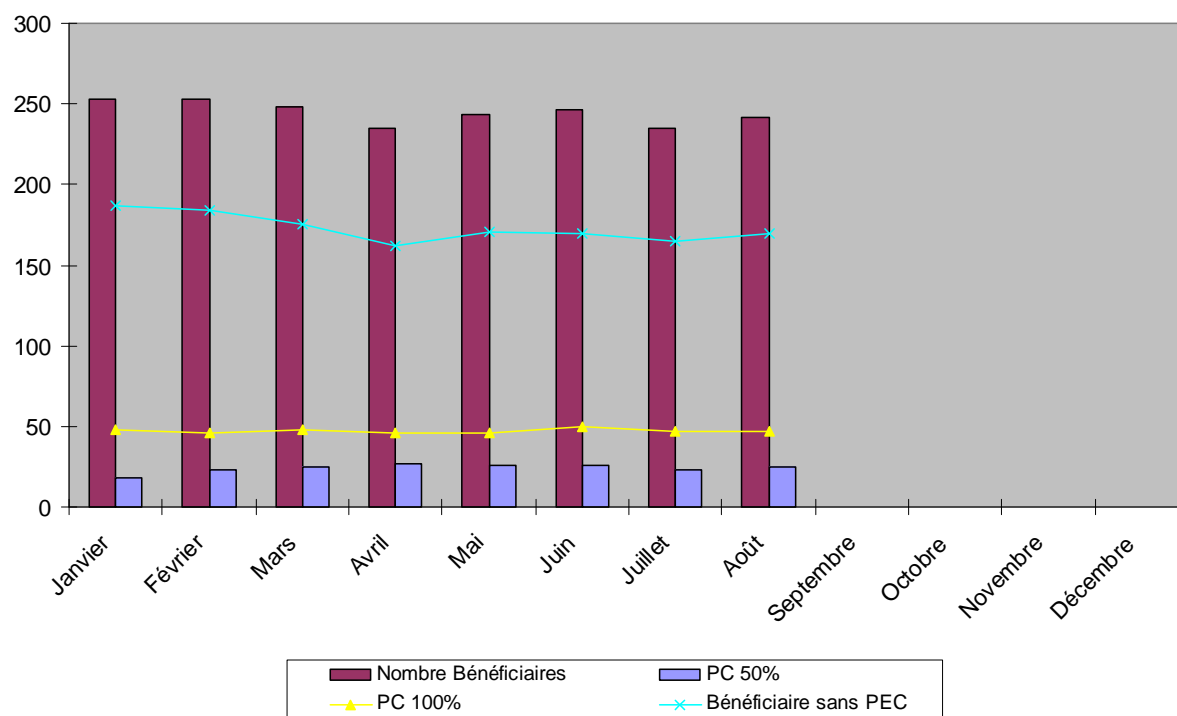
	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Dépenses				
Personnel	1.604.933,28	1.667.463,12	1.856.596,17	1.975.197,57
Fonctionnement	47.371,64	52.757,78	64.000	76.550
Facturation interne (frais de bureau)				520
TOTAL	1.652.304,92	1.720.220,9	1.920.596,17	2.052.267,57
Recettes				
Prestations	161.161,99	172.500,00	188.199,00	188.199
Intervention S. Social	/	90.526,00	87.840,00	87.840
Transfert	1.318.210,23	1.472.112,46	1.580.651,00	1.580.651
TOTAL	1.479.372,22	1.735.138,46	1.856.690,00	1.856.690
RESULTAT	- 172.932,70	14.917,56	- 63.906,17	- 195.057,57

Les différences qui apparaissent sont principalement dues à l'application du nouveau décret et à l'intervention du service social et ce, dès 2010.

En effet, notre clientèle au niveau des aides familiales est principalement issue du public fragilisé et le décret ne compense pas ce manque de recettes. En effet, les subsides horaires sont fixes mais la contribution des bénéficiaires est progressive. Par conséquent, les services d'aide aux familles qui ont comme priorité une action en faveur des personnes plus démunies ont une recette plus faible. Les mécanismes actuels de subsidiation pénalisent financièrement ceux qui aident les personnes à faibles revenus d'où l'intégration des recettes liées à cette intervention sociale qui sont désormais intégrées à notre budget pour avoir une vision réelle de notre service.

Au niveau des prises en charge à 50 % et 100 %, elles représentent 10,15 % et 19 % de notre population globale.

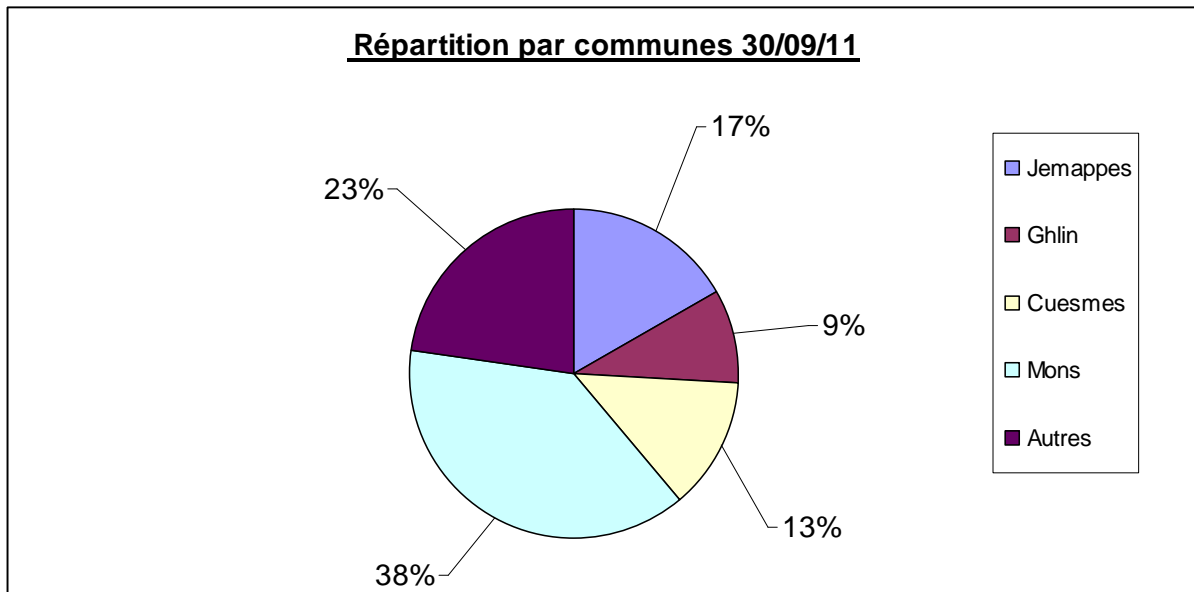
Etat des prises en charge



Les bénéficiaires du service « Aides aux Familles »

	Bénéficiaires		Pourcentage
	Hommes	Femmes	Total
<35ans	1	17	6,02 %
35 – 54 ans	24	57	27,09 %
55 – 64 ans	18	42	20,06 %
65 – 84 ans	23	72	31,77 %
85 ans et plus	11	34	15,05 %
TOTAL	77	222	100 %

47 % des bénéficiaires ont plus de 65 ans et 15 % sont âgés de plus de 85 ans.



Perspectives

Le CPAS connaît la concurrence des travailleurs employés par d'autres opérateurs sous le régime des titres-services. L'information est donc essentielle pour mettre en évidence les spécificités des métiers de l'aide sociale et des services qu'elle peut rendre aux citoyens.

Le fait de pouvoir proposer les services d'aides familiales le samedi et le dimanche matin permet non seulement d'insister sur cette spécificité mais bien de rendre un vrai service à ces personnes âgées. Le développement de ces prestations est donc essentiel pour garantir la pérennisation de l'emploi ainsi que l'offre des services aux citoyens montois.

L'objectif reste clairement d'optimiser l'utilisation des heures du contingent. Tendre vers les 100 % d'utilisation est nécessaire pour permettre au CPAS de mieux répondre aux défis du vieillissement de la population et de sa dépendance grandissante.

1.1 Le dispositif naissances multiples

Il s'agit d'un projet émanant et subsidié par la Région wallonne auprès du CPAS de leur commune en vue d'obtenir une puéricultrice à temps plein et une aide ménagère à mi – temps.

La condition d'accès à cette aide est 3 enfants endéans 18 mois et la famille est aidée jusque l'âge de 3 ans du dernier enfant.

Actuellement, nous suivons 2 familles avec 2 puéricultrices et 2 aides ménagères. Des contacts de suivi sont réalisés régulièrement par l'assistante sociale en charge du service tant auprès des familles que du personnel en place.

1.2. Les gardes à domicile

- Le Gouvernement a décidé de financer le service des gardes à domicile et ce via des points APE.
- Notre CPAS dispose de 3 postes dans ce cadre.

En 2010, le nombre de nuits prestées s'élevait à 432.

En 2011, le nombre de nuits prestées est de 408 (30/09/11).

Le service est complet depuis son ouverture et connaît de façon récurrente des demandes en excédent par rapport à sa capacité.

Le but est de soulager la famille, d'intervenir chez les patients en fin de vie ou bien lors de la sortie d'hôpital.

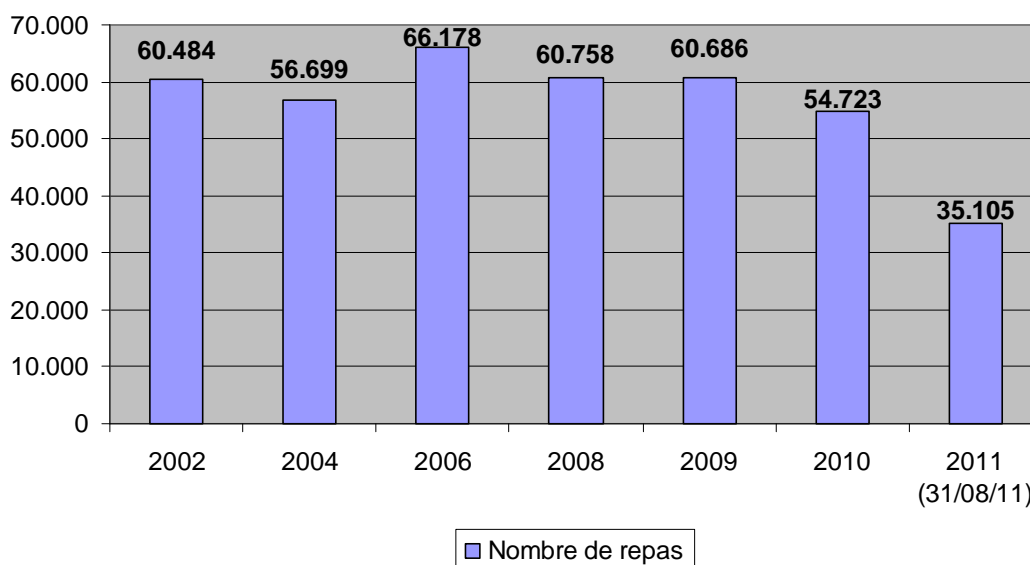
2. Les repas à domicile

Nombre d'agents et de personnes aidées

Service	Nombre agents	Nombre de personnes aidées en 2010	Nombre de personnes aidées (du 1/01/11 au 31/08/11)	Projection 2012
Repas à domicile	2,4 ETP + 0,8 ETP AF + 1 Art 60 pour la tournée des crèches 3 tournées	378	278	-
	Sous-traitance des repas	54.723	35.105	52.600

Le CPAS livre des repas froids équilibrés (à réchauffer) et équilibrés élaborés par un sous - traitant en fonction des impératifs de santé et confectionnés sous sa responsabilité à la nouvelles cuisine centrale de la MRS du Bois d'Havré.

Evolution du nombre des repas



La plupart des bénéficiaires sont âgés et/ou handicapés et éprouvent des difficultés à préparer seuls leur repas.

La visite quotidienne de ce service est primordiale pour certains de ces derniers. On le voit, le service assume un rôle social important. Au-delà de la simple livraison de repas. Peu à peu, ce service est presté par des aides familiales à 4/5 temps. Actuellement, le service en compte deux.

Plus de 73 % des bénéficiaires ont plus de 65 ans (45% entre 65 et 84 ans, 27% au-delà de 85 ans)

	Bénéficiaires		Pourcentage
	Hommes	Femmes	Total
<35ans	4	0	1,44 %
35 – 54 ans	14	9	8,27 %
55 – 64 ans	24	23	16,90 %
65 – 84 ans	41	86	45,68 %
85 ans et plus	28	49	27,70 %
TOTAL	111	167	278

Actuellement, il y a 3 aides familiales à 4/5ème temps pour la livraison des repas à domicile (3 tournées). Ces dernières bénéficient donc de subsides de la Région wallonne à concurrence d'un maximum de 6 heures par jour et par aide et ce, pour les activités de distribution des repas. Nous avons également une aide familiale à 4/5ème temps qui assure notamment la livraison des crèches et pré - gardiennats ; elle n'est cependant pas subsidiée lorsqu'elle livre les crèches et pré-gardiennats car les aides familiales ne peuvent pas livrer des communautés. Depuis le 03/10/11, un agent art. 60 est venu renforcer le dispositif pour la livraison des crèches et pré - gardiennats.

Un des anciens agents définitifs est en maladie de fin de carrière et sera pensionné au 01/06/12.

	Compte 2009	Compte 2010	2011
Recettes des bénéficiaires	287.116,68 €	338.508,68 €	226.067,23 € (01/01/11 au 31/09/11)
Effectif personnel	6,5 ETP + 1 art. 60	4,4 ETP + 1 art.60	2,4 ETP + 1,8 ETP pour tournée des crèches
Nombre de repas distribués	60.686	54.723	35.105
Recette moyenne/repas	4,73 €	6,16 €	6,46 €

La recette moyenne d'un repas est de +/- 6,46 € alors que le prix maximum d'un repas est de 6,74 € en semaine et 7,42 € en week-end.

Le coût social du service

Le coût social du service	MB 2011
Prévisions des recettes bénéficiaires 2011	320.000 €
Si tous les bénéficiaires payent le prix maximum	464.721 €
Intervention du service social	144.721 €
Coût de l'application du tarif social	39.317,6 €

	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Budget 2012
Dépenses				
Personnel	234.578,69	206.511,41	175.916,49	238.269,22
Fonctionnement	209.842,84	200.232,57	216.400	226.300
Dette	715,68	299,54	5.328,93	5.325,75
Facturation interne (cuisine centrale)				85.475,74
TOTAL	445.137,21	407.043,52	397.645,42	555.370,71
Recettes				
Interv. Bénéficiaires	287.116,68	338.508,68	320.000,00	320.000
Intervention S. Social	-	-	144.721,00	144.721
Transfert	33.496,48	68.039,94	68.220,03	117.200,44
TOTAL	320.613,16	406.548,62	532.941,03	581.921,44

3. Les soins à domicile

Le CPAS gère un service de soins à domicile dont le personnel est réparti comme suit :

- 1 infirmière en chef ;
- 8,25 ETP infirmières.

Pour l'année 2010, +/- 37.777 soins infirmiers ont été prodigués à 269 patients.

Evolution des soins infirmiers

Soins	2007	2008	2009	2010	2011 (31/07/11)
Injections	18.526	18.222	19.176	17.962	9.589
Pansements	4.959	6.220	7.588	7.737	3.915
Toilettes	12.012	12.897	12.801	12.078	6.148
TOTAL	35.497	37.339	39.565	37.777	19.652
Soins non-facturés	9.422	5.480	7.051	11.981	8.776
Chiffre d'affaires	230.768,34	249.340,40	246.601,63	230.745,28	88.134,38

Lorsqu'on analyse les prestations du service, on note une relative stabilisation des soins prestés. Toutefois, tout comme pour les autres services d'Acasa, une réflexion doit être menée quant à son devenir. Le coût social d'un tel service est à prendre en compte et pour ce, une analyse des patients est à prendre en considération.

Pour atteindre l'équilibre, des choix doivent être faits :

- Augmentation des injections ;
- Diminution du temps de présence chez les patients ;
- Arrêt de la collaboration avec le Relais Santé ;
- Arrêt des visites des homes par une des infirmières.

Il ne s'agit que de quelques pistes mais qui posent la question de l'importance sociale d'un tel service.

Les patients par tranche d'âge

Catégorie d'âge	2007	2008	2009	2010	2011 (31/07/11)
< 35 ans	22	23	20	13	8
35-54 ans	46	41	38	44	27
55-64 ans	69	71	64	54	38
65-84 ans	152	138	125	105	81
85 ans et +	44	48	39	41	25
Age non précisé	8	21	17	12	0
TOTAL	341	342	303	269	179

Les bénéficiaires de plus de 65 ans constituent la majorité de nos patients.

En ce qui concerne les recettes du service, elles se résument comme suit :

- **Subside fédéral Maribel** (40.740,16 €)
- **Subsides INAMI** (233.153,02 €)

Les remboursements des soins infirmiers par l'INAMI comprennent :

- Une partie « A » qui couvre la tenue du dossier infirmier, l'acte intellectuel, l'éducation du patient ;
- Une partie « B » qui couvre l'acte technique proprement dit.

A côté de cette facturation à l'acte, il existe une facturation au forfait :

- A : personne semi dépendante ;
- B : personne lourdement dépendante ;
- C : personne grabataire ;
- Techniques spécifiques : pour des actes très spécialisés (perfusions, alimentation parentérale, épidurales, ...) ;
- Supplément « palliatif » pour les patients bénéficiant du forfait palliatif.

Le degré de dépendance est évalué sur base de l'échelle de Katz.

L'aménagement de fin de carrière (14.892 €)

Pour la réduction des fins de carrière, suite aux dispositions réglementaires en matière d'allègement de la charge au travail du personnel infirmier de + de 45 ans, 4 infirmières sont concernées et ont opté pour la réduction des horaires.

Subsides INAMI – Van Den Broeck (24.757,73 €)

Pour prétendre aux subsides INAMI (Van Den Broeck), les services de soins infirmiers à domicile doivent répondre de façon permanente aux conditions suivantes :

- Etre dirigés par une infirmière responsable de l'organisation du service, de la coordination, de la programmation, ... ;
- Disposer d'au minimum 7 infirmiers, ce nombre minimum est exprimé en ETP et l'infirmier responsable n'est pas pris en compte dans la fixation minimum ;
- Garantir la formation permanente des praticiens avec au minimum 20 h de formation par an et par ETP.
- Garantir 25 h par an et par ETP de réunion de concertation ;
- Disposer d'un numéro de tiers payant unique.

4. Livre - Accès

Livre – accès est un projet commun entre la bibliothèque de Jemappes et le CPAS de Mons qui a débuté en juillet 2006.

Ce service permet aux personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite du Grand Mons de pouvoir continuer à goûter aux plaisirs de la lecture.

A ce jour, un vingtaine de personnes bénéficient de ce service.

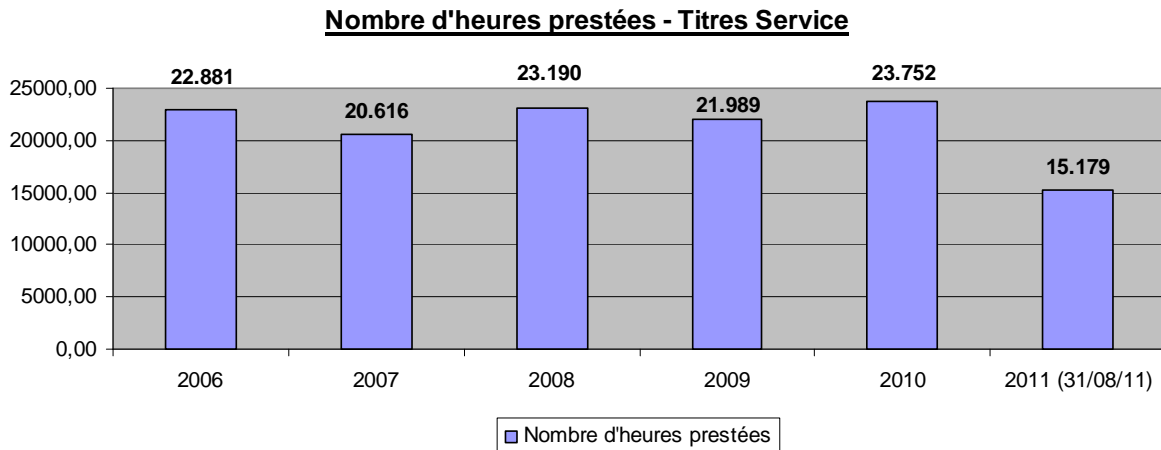
Fonctionnement du service

- Le staff administratif d'ACASA réceptionne les appels et transfère les coordonnées de l'appelant au service repas d'ACASA ;
- Le service repas convient alors un rendez – vous avec le bénéficiaire au domicile afin de remplir un questionnaire ;
- Le bénéficiaire paiera 1€ (taxe obligatoire REPROBEL pour 1 an) ;
- Le membre de la bibliothèque établira une sélection en fonction du questionnaire rempli par le bénéficiaire. Le service repas propose au bénéficiaire la sélection établie et détermine la durée de la location. Le service repas « tient » un agenda afin de rendre les livres en temps et en heure;
- Le service repas prendra en charge « la livraison » du livre.

Pour les personnes mal voyantes, il existe des livres adaptés ainsi que des livres CD. Nous prêtons un lecteur CD à ceux qui n'en possèdent pas, avec une caution de 5€ (contre reçu).

5. Les titres services

Le CPAS est agréé pour l'utilisation des titres services depuis 2003. L'effectif est de 25 aides - ménagères soit 16,70 ETP (31/09/11).



Depuis le 1^{er} septembre 2010, les titres services sont remboursés à concurrence de 21,41 € (au lieu de 21,10 €).

C'est bien évidemment grâce à cette recette à laquelle s'ajoutent les aides à l'emploi (Activa, SINE) que le service peut envisager de se maintenir à l'équilibre.

L'engagement systématique avec l'aide à l'emploi n'a été appliqué qu'en 2007 ce qui induit des charges financières sur le service. L'aide à l'emploi « SINE » correspond au public que nous engageons dans ce service.

Seuls 17 agents soit 11,60 ETP bénéficient d'un SINE ce qui doit être pris en compte lors de l'analyse financière du service.

Donc 8 agents soit 4,85 ETP sont sur fonds propres.

De plus, le CPAS n'est ni entreprise d'insertion (subside de 20.000 €, subside par aides - ménagères de 5.000 € qui décroît sur 4 ans, subside pour l'accompagnateur social), ni une société d'interim (prestation flexible à l'heure : une heure prestée est payée et les contrats proposés aux aides ménagères s'adaptent à la demande des bénéficiaires !) et encore moins une agence locale pour l'emploi.

Le CPAS a joué et continue de jouer son rôle d'insertion en engageant des aides - ménagères.

Perspectives

Actuellement, le service a +/- 250 bénéficiaires.

Une attention particulière est toujours accordée à la relation client et au maintien du taux de satisfaction de ces derniers. La productivité reste élevée (aux alentours de 85 %).

La sensibilisation à l'absentéisme et ses conséquences générales sur ce service est toujours d'actualité.

En effet, la concurrence est de plus en plus présente et le prix pour le bénéficiaire augmente insensiblement.

De ce fait, afin de maintenir le service, la qualité et la flexibilité auprès de la clientèle sont plus qu'essentielles et ce, en complément du maintien des mesures SINE.

Seul, le respect de ces principes doit permettre au CPAS de viser l'équilibre financier et de pérenniser le service.

6. Idess (Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Le décret wallon IDESS a été appliqué dès 2008. Celui-ci limite sensiblement les profils de bénéficiaires et les activités éligibles du service « Brico - dépannage ».

Au sein d'ACASA, 3 agents travaillent dans ce cadre.

Au sein de l'EFT Le Plein Air, 2 agents y sont également affectés.

Les bénéficiaires

A. Les personnes physiques « précarisées »

Ce sont des personnes physiques résidant en Région Wallonne :

- Ayant droit au Revenu d'intégration (RIS) ;
- Personne ayant un revenu inférieur à 19.200€ selon leur dernier avertissement extrait de rôle ou à 25.536€ s'il s'agit d'un ménage ;
- Bénéficiaires des secours accordés par les CPAS (Loi du 02/04/1965) ;
- Personne visée par la loi du 05/07/1998 relative au règlement collectif de dettes ;
- Bénéficiaires de l'intervention majorée en matière d'assurance soins de santé.

Combien de fois ?	75 heures maximums par an
--------------------------	---------------------------

B. Toute personne physique à condition de résider en Région wallonne et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une IDESS pour :

- Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat.

Combien de fois ?	Maximum 10 fois par an
Combien de temps ?	Chaque présentation est de 4 heures maximum
Délai ?	Il faut 1 délai d'une semaine minimum entre chaque présentation
A quel prix ?	12,10 € par heure (TVA incluse)

- L'aménagement et l'entretien des espaces verts dans les limites suivantes :

- La tonte des pelouses d'une surface inférieure à 300m² ;
- La taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- Le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75m² ;
- Le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150m² ;
- Le ramassage et l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles et branchages.

Nombres de bénéficiaires par catégories du 01/06/2008 au 31/07/11

Année	Types A		Type B		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
2008 (de juin à décembre)	91	79,13%	24	20,87 %	115
2009	117	87,31%	17	12,69 %	134
2010	153	82,26 %	33	17,74 %	186
2011 (01/01/11 au 31/07/11)	95	87,16 %	13	11,93 %	108

Le service rencontre un succès certain auprès des publics visés et ce malgré les conditions restrictives d'intervention (12 % de bénéficiaires de type B = personnes dites « non précarisées »). Il est vrai que les demandes de type B sont nombreuses mais le service ne peut y répondre. Il s'agit pourtant d'interventions minimales chez des personnes avec peu de moyens.

Nombre de devis - prestations

	2009	2010	2011 (30/09/10)
Nombre de devis	285	265	149
Nombre d'heures facturées	1.480,60	1.941	991,5

Les heures facturées augmentent de 2009 à 2010.

En complément au brico - dépannage, un service de magasin social est disponible pour le public cible. L'ensemble du matériel de première nécessité reconditionné par les ateliers de l'EFT Le Plein air est proposé au public à des tarifs sociaux via le magasin social.

Les prix pratiqués par le magasin social sont dans tous les cas inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché.

Le projet IDESS concerne l'EFT pour les activités suivantes :

- Le transport social : Ce service est accessible à toute personne souhaitant une aide lors de déplacements, en particulier lors de déménagements.
Tarification : 6,70 €/h pour le public cible + le coût lié au déplacement (=0,3241€/km) et 12,10 €/h pour les autres clients + le coût lié au déplacement (= 0,3350 €/km) ;
- Le magasin social (tarifs inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché).

7. Les perspectives des services de maintien à domicile

La finalité ultime des services de maintien à domicile doit demeurer sociale. Il est clair que le plan de gestion induit un contrôle budgétaire strict de la part des responsables.

Notre public au sein du service est âgé, défavorisé et/ou handicapé. C'est de façon volontariste que le CPAS s'adresse à ce public. Réfléchir uniquement en terme de rentabilité ? Ceci conduira dès lors à des choix en terme de population, en terme d'actes prestés, en terme de services offerts et pour certains à une impasse.

Si ACASA n'intègre pas cette dimension sociale tout en tendant à l'efficacité, une partie du public fragilisé se retrouvera encore davantage en situation d'isolement et de grande précarité.

Perspectives budgétaires du service pour 2012

Services	Charges	Recettes	TOTAL
Aides aux familles	2.052.267,57	1.856.690	- 195.577,57
Coordination SAD	124.774,40	101.979,12	- 22.795,28
Naissances Multiples	69.497,50	69.497,50	-
Repas à domicile	555.370,71	581.921,44	26.550,73
Soins à domicile	461.109,89	306.445,56	- 154.664,33
Gardes Malades	100.667,44	106.106,46	5.439,02
Titres Services	629.571,60	567.189,56	- 62.382,04
Idess	150.200,15	122.569,38	- 27.630,77
TOTAL	4.143.459,26	3.712.399,02	- 431.060,24

8. Télé - Assistance

Le service Télé - Assistance permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute tranquillité.

Installé dans la caserne des pompiers à Cuesmes depuis avril 2003, Télé - Assistance travaille en collaboration avec la Ville et le CPAS de Mons, le service incendie et les coordinations de soins et services à domicile.

Ce service apporte depuis 18 ans une aide rapide, personnalisée et adaptée aux situations les plus diverses telles que: chutes, malaise, accident, agression,....

Pour être efficace, l'équipe de 13 téléphonistes fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Aux téléphonistes viennent s'ajouter 5 personnes assurant le suivi technique ou administratif.

Outre cette mission de télé – biovigilance Télé - Assistance :

- Assure également la garde téléphonique du service d'urgence du CPAS de Mons et de La Louvière ;

- Répond également présent lors du déclenchement du plan SOS Hiver ou du plan Canicule ;
- Assure également les permanences téléphoniques en cas de déclenchement éventuel de pandémie à un niveau communal ou autres urgences ;
- Gère depuis le début 2011 le télé - secrétariat des CSD Wallonie Picarde ainsi que de la CSD Mons ;
- Depuis plus de quatre ans, le numéro unique de garde médicale pour Mons est géré directement au sein de notre Centrale. Le 065/31.20.00, fruit de la collaboration avec l'Association des médecins généralistes de Mons, est opérationnel depuis janvier 2005 ;
- Pour le service garde médicale: en plus de Mons (**5 zones**) et de Braine-le-Comte (depuis avril 2006 (**3 zones**), Télé - Assistance gère également Tournai (depuis le 1^{er} avril 2007 – (**11 zones**) ;
- Depuis juillet 2008, les gardes de Tubize – Rebecq (**2 zones**), de Soignies (**1 zone**), d'Enghien (**1 zone**) et depuis le 1^{er} octobre la garde de Ath (**5 zones**). Soit **216 villages** répartis en **28 zones** ;
- Les zones de Wauthier Braine et Braine le Château nous ont rejoints depuis novembre 2010.

Le fonctionnement

Chacun de nos abonnés reçoit un pendentif à porter autour du cou de manière permanente au domicile. En cas de problème ou de malaise, il lui suffit d'actionner le bouton central du pendentif. Par cette pression, un signal est envoyé à l'appareil branché sur la ligne téléphonique qui composera automatiquement le numéro de notre Centrale.

Dès lors, un de nos téléphonistes est directement en contact avec l'abonné. Il l'identifie via une fiche informatique reprenant toutes ses données personnelles (nom des contacts, problèmes de santé, médecin traitant,...). Il peut s'enquérir de sa situation.

Si toutefois, il n'y a pas de réponse de la part de la personne en détresse, nous prenons contact avec une des personnes renseignées sur la fiche personnelle et lui demandons de vérifier, au domicile de l'abonné, quelle est la situation. Nous gardons l'abonné en ligne jusqu'à ce que la personne - contact arrive sur place et nous renseigne davantage.

Selon les circonstances, il arrive également que nous envoyions directement un service de secours tels que les pompiers ou encore la police. Là encore, nos téléphonistes restent en contact avec l'abonné et le rassure jusqu'à l'arrivée des secours.

Dans tous les cas de figure, chaque appel est analysé pour agir au mieux et au plus vite, dans l'intérêt de l'abonné.

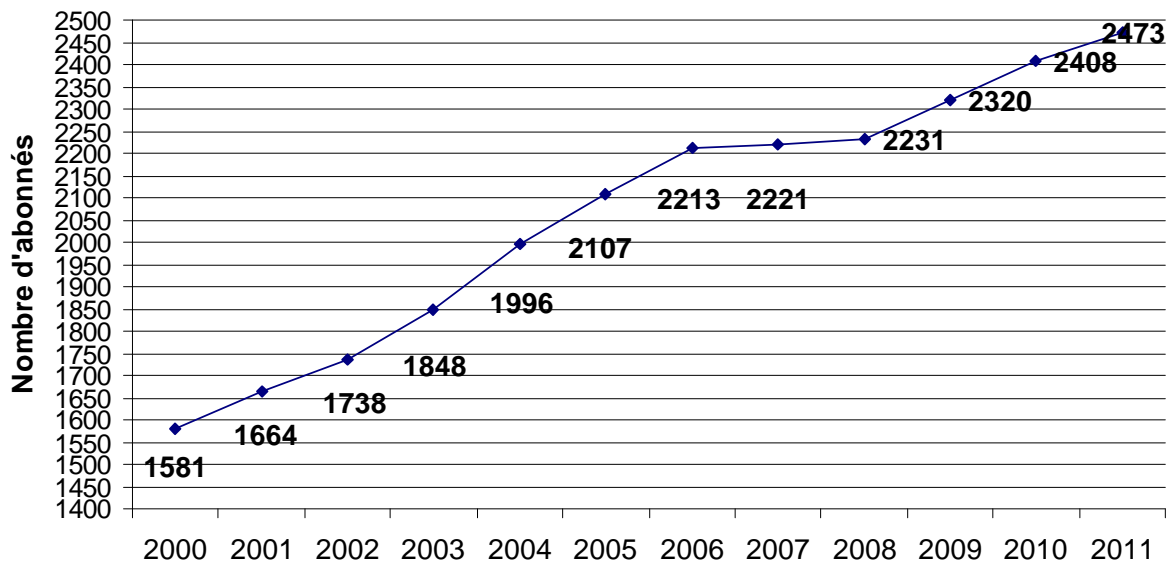
Télé - Assistance a lancé son nouveau projet : la Télé - Assistance mobile, spécialement conçue pour les seniors actifs. Ce système trouvera également tout son intérêt auprès des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou des travailleurs isolés.

Le principe reste le même que celui de la Télé - Assistance classique à la seule différence que le terminal pourra cette fois être emmené à l'extérieur du domicile et dans un rayon kilométrique non délimité. Il est en effet équipé d'un système GPS intégré qui permet de relier, en cas de malaise ou de chute, l'abonné à notre centrale et de le situer précisément (à 2 mètres près) sur une carte grâce aux informations reçues (latitude/longitude).

Quelques chiffres

Pour 2011, nous sommes à 2.473 abonnés au service de télé - biovigilance.

Evolution du nombre d'abonnés de 2000 à 2011



Au niveau de la garde médicale, la centrale a enregistré de septembre 2010 à septembre 2011, 36.549 appels entrants dont 36.312 appels pour les médecins de gardes sur l'ensemble des 28 secteurs couverts par le numéro unique à savoir le 065/31.20.00.

Pour l'activité de Télé - Assistance, la centrale a effectué 43.100 manipulations (de janvier à octobre 2011) :

- 2.474 appareils placés chez nos abonnés (octobre 2010) ;
- 2.257 de ces appareils sont placés chez des personnes vivant seules dont 1.989 femmes et 268 hommes ;
- 217 appareils sont chez des abonnés vivant en couple.

Au total, Télé - Assistance sécurise donc 2.715 personnes à leur domicile.

La majeure partie de nos abonnés a entre 70 et 89 ans.

II. ACCUEILLIR ET HEBERGER LES PERSONNES AGEES

1. La situation

Le CPAS gère actuellement 291 lits répartis comme suit : 199 MRS, 92 MR dont 8 lits court séjour, un centre d'accueil de jour de 5 places, un centre de soins de jour de 5 places.

L'évolution du nombre de lits

Etablissements	2011				TOTAL
	MR/S	Court Séjour	CAJ	RS	
Résidence du bois d'Havré	221	0	0	0	221
BMB	62	8	10	0	80
TOTAL	283	8	10	0	301

MRS : Maison de repos /et soins

CAJ : Centre d'accueil de jour

RS : Résidence services

La résidence du Bois d'Havré a ouvert ses portes en juillet 2010. Cette ouverture a enchaîné le transfert de 18 lits de la Bonne Maison de Bouzanton et de 40 lits du Home Quiétude.

Le Home Quiétude a donc fermé ses portes en septembre 2010.

Ce déménagement de lits de la BMB vers la nouvelle MRS du bois d'Havré a entraîné l'activation des lits court-séjour (8). Ces lits sont disponibles depuis fin 2010.

Selon l'étude menée par la fédération des CPAS, en Wallonie, le nombre moyen d'aînés par maison de repos et soins publique est de 84. Les unités les plus grandes sont dans le Hainaut (88).

En Wallonie, le taux d'occupation est de 95,7¹ % en MR et 98,3 % en MRS.

2. Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB

Le Centre d'accueil et de soins de jour (CSJ) est une structure alternative d'accueil qui a pour but d'apporter à la personne nécessitant des soins et à son entourage le soutien nécessaire à la réalisation du maintien à domicile. Il prend en charge des personnes relevant au moins de la catégorie B de l'échelle de Katz.

¹ Chiffres tirés de la Radioscopie du secteur public de l'UVCW

Le Centre de jour de la « Bonne Maison de Bouzanton » comporte 10 lits en centre d'accueil de jour (Taux d'occupation : 20 %) dont 5 lits en centre de soins de jour (Taux d'occupation : 95 % - catégories lourdes).

Le nombre de famille ayant recours au Centre est de 18 en moyenne.

Le prix pour le résident est de :

- 9,37 € pour une demi - journée ;
- 16,06 € pour une journée entière.

3. Le service de court séjour

La BMB dispose d'un agrément pour 8 lits court séjour.

Ces lits sont activés depuis fin 2010 pour l'accueil des résidents (maximum 3 mois par année civile).

Cette formule permet un répit aux familles ou aidants proches pour une période de 90 jours.

La finalité de la formule est un retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Une prise en charge complète mais temporaire ;
- Dédramatiser le séjour en maison de repos ;
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser ;
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation après un séjour hospitalier ;
- Retarder l'admission en maison de repos.

4. Les maisons de repos

En Région wallonne, la maison de repos est définie comme un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et s'il y a lieu de soins infirmiers ou paramédicaux.

4.1 Le profil de nos résidents par tranche d'âge

MRS du Bois d'Havré

	2010			2011		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 65 ans	28	25	53	28	22	50
65 - 74 ans	8	25	33	10	29	39
75 - 84 ans	25	46	71	19	45	64
85 - 94 ans	14	42	56	15	46	61
> 95 ans	0	5	5	0	4	4

TOTAL	75	143	218	72	146	218
--------------	-----------	------------	------------	-----------	------------	------------

59 % de nos résidents ont plus de 75 ans.

BMB

	2010			2011		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
< 65 ans	2	2	4	5	2	7
65 - 74 ans	4	3	5	3	5	8
75 - 84 ans	7	21	28	5	17	22
85 - 94 ans	3	12	15	7	12	19
> 95 ans	2	8	10	2	7	9
TOTAL	16	46	62	22	43	65

En 2011, 77 % de nos résidents ont plus de 75 ans.

4.2 L'évolution des résidents par catégorie de dépendance

Le financement des soins se base sur une évaluation de la dépendance. Les résidents sont classés en 4 grandes catégories :

- La catégorie O : regroupe les résidents indépendants physiquement et psychiquement ;
- La catégorie A : concerne les résidents qui sont dépendants pour se laver ou s'habiller ;
- La catégorie B : rassemble les résidents dépendant pour se laver, s'habiller, se déplacer et/ou devant être assistés pour aller aux toilettes ;
- La catégorie C : touche les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, se déplacer qui ont besoin d'assistance pour aller aux toilettes, pour manger et qui sont incontinents ;
- La catégorie CD : C + Désorienté dans le temps et dans l'espace.

2010		Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
	BMB	8,55 %	30,37 %	22,92 %	9,48 %	28,68 %
	MRS et HQ	9,59 %	12,36 %	21,88 %	9,5 %	46,67 %

2011		Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
	BMB	7,53 %	31,72 %	18,23 %	10,65 %	31,85 %
	Résidence du Bois d'Havré	10,40 %	12,90 %	21,40 %	10,60 %	44,70 %

En Belgique, selon l'étude de la fédération des CPAS

En MR, la part des résidents O est de 35,2 % (principale catégorie).

Avec la catégorie A (32,4 %) ; ils représentent ensemble 2/3 de la population.

En MRS, 32,8 % des résidents sont repris dans la catégorie B. Les catégories C et D constituent la moitié des résidents (49,1 %).

En Wallonie

48,6 % des MR publiques sont des O.

69 % des MRS publiques sont des C et 31 % appartiennent à la B.

En MR hennuyère et brabançonne, moins de 4 résidents sur 10 sont repris dans la catégorie O. Ce pourcentage est environ de moitié dans les Provinces de Liège et Luxembourg. Par contre, 59,6% des résidents des maisons de repos namuroises sont la catégorie O. Les MRS du Hainaut présentent un profil de résidents plus lourd que la moyenne : 72,8 % de ceux - ci sont repris en catégorie C contre 69,35 % pour les autres structures publiques wallonnes.

4.3 Les admissions au cours de l'année

28 admissions ont eu lieu à la BMB (23 en lits court-séjour – 5 en lits long séjour).

75 admissions conjointes MRS du Bois d'Havré/HQ.

4.4 Etat des lieux de la liste d'attente

La liste d'attente évolue constamment.

A la BMB, 24 personnes sont en attente d'une admission :

- 16 personnes viennent du domicile ;
- 1 personne est hébergée dans sa famille ;
- 3 personnes sont hébergées à la Maison Saint-Paul ;
- 4 personnes viennent d'une autre MR/MRS.

A la MRS du Bois d'Havré, 26 personnes sont en attente d'une admission.

Nombre de résidents par catégorie

	CAT O	CAT A	CAT B	CAT C	CAT CD	Non dét.
Résidence du Bois d'Havré	23	31	49	30	79	-
BMB	5	20	13	7	20	-

4.5 L'aide sociale au sein des maisons de repos du Centre

Au niveau du budget général, le CPAS intervient pour compenser le manque de ressources des résidents et le montant facturé par la maison de repos.

	Compte 2009	Compte 2010	Bilan initial 2011	Budget 2012
Montants	81.088,22 €	79.357,98 €	80.000 €	120.000 €

Le montant de l'aide sociale représentait en 2010, 2 % des recettes d'hébergement de nos maisons de repos.

En 2011, l'aide sociale représente 1,83 % de nos recettes.

En 2012, l'aide sociale représentera 2,63 % de nos recettes.

Intéressons - nous aux résidents payants / indigents au sein de nos différentes maisons de repos.

	2009		2010		2011	
	Payant	Indigent	Payant	Indigent	Payant	Indigent
BMB	90,94 %	8,13 %	83,42 %	9,87 %	85,48 %	9,76 %
Résidence du Bois d'Havré	-	-	-	-	85,83 %	10,76 %

En Wallonie, 10,10 % des résidents sont aidés par le CPAS local ;
2,50 % par le CPAS d'une autre commune.

C'est donc, 12,60 % des résidents qui reçoivent une aide sociale (20,8% en 99 !)

Depuis 1990, une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existe.

C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Dans les structures publiques wallonnes, 22,70 % des résidents ont droit à une APA.

5. Les recettes des maisons de repos

5.1 L'intervention des résidents

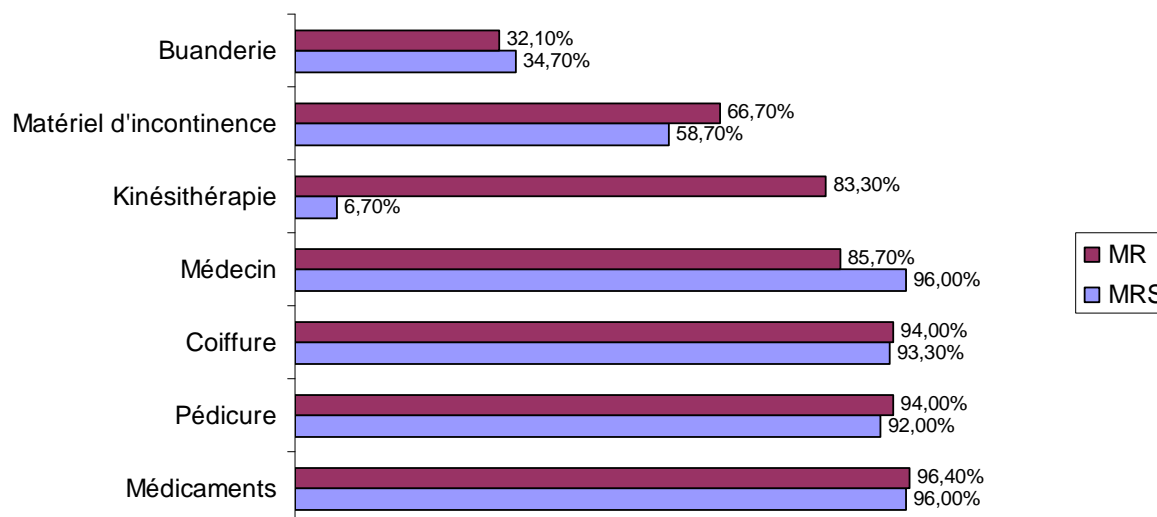
L'intervention des résidents varie en fonction du type de chambre :

	2009			2010 (1 ^{er} semestre)			2010 (2 ^{ème} sem.)			2011		
	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	MRS	HQ	BMB	Résidence du Bois d'Havré
Chambre commune	27,27	29,45	30,42	27,27	29,45	30,42	-	29,45	-	-	-	
Chambre individuelle	28,71	31,01	32* 4 ^{ème} étage	28,71	31,01	32	-	32,06	38	-	32,06	38

Cantous (Service pour les désorientés)	-	-	-	-	-	-	-	-	40	-	40
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	----

* En Wallonie dès 2009, le lit MRPA est facturé à concurrence de 33,40 € / jour ; le lit MRS est facturé à concurrence de 34,70 €.

Nous avons calculé le pourcentage d'institutions qui facturent différents suppléments. Les plus courants sont les médicaments, la pédicure et la coiffure. C'est également le cas pour la kinésithérapie dans **83** % des situations en MR.



A titre indicatif, nous reprenons ci - dessous, les chiffres du SPF Economie pour le premier semestre 2008. Il s'agit de moyennes non pondérées, hors supplément. Ces données sont donc un peu moins précises que les nôtres. On constate notamment que le prix du secteur public est toujours inférieur à la moyenne. En outre, les tarifs en Flandre et à Bruxelles excèdent ceux de la Wallonie de respectivement 7,65 et 6,75 euros.

Euros – 2009 1 ^{er} semestre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Public	33,62	39,62	40,74
Privé	34,64	42,56	42,66
Asbl	36,86	40,74	45,75
Tous secteurs	34,80	42,17	43,61

5.2 L'intervention de l'INAMI

En Wallonie, l'intervention moyenne de l'INAMI est de 39,50 € en 2009

En ce qui concerne l'intervention en prix de journée, l'évolution est la suivante

	2009		2010		2011	
	BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
Prix journée	Du 01/01 au 31/03 = 36,16 € Du 01/04 au 31/12 = 36,65 €	61,95	Du 01/01 au 30/06 = 38,38 € Du 01/07 au 30/08 = 38,87 € Du 01/09 au 30/09 = 39,65 € Du 01/10 au 31/12 = 41,60 €	57,01	Du 01/01 au 30/04 = 43,04 € Du 01/05 au 31/12 = 43,91 €	55,74

Principe de base au financement INAMI

Sur base d'une échelle de dépendance (« échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C). Une intervention unique est octroyée à l'établissement pour une année civile et vaut tant pour les résidents MR que pour les résidents MRS. Celle-ci est calculée au départ de la situation de l'établissement en termes de résidents, de personnel de soins et d'ancienneté au cours de la période de référence. Celle-ci s'étend du 1^{er} juillet de l'année antépénultième au 30 juin de l'année précédent la période de facturation. Le personnel correspondant aux normes est valorisé sur base des coûts salariaux du secteur privé.

5.3 L'évolution des recettes en MR et MRS (en... €)

Comptes

	2009			2010				
	BMB	HQ	MRS	BMB	HQ		MRS	
Nombre de lits MR	44	40	19	26/34 → apd 01/10/10 (+ 8 lits court séjour)	1 ^{er} Sem. 40	2 ^e Sem. 0	1 ^{er} Sem. 0	2 ^e Sem. 0
Lits MRS	36	0	144	36	0	0	163	221
Recettes pensionnaires	1.096.563,10	507.111,76	1.855.517,30	1.003.576,99	7.030,24		2.845.552,96	

Recettes INAMI	1.203.264,42	791.981,49	3.441.362,44	1.166.903,97	-	4.232.049,00
----------------	--------------	------------	--------------	--------------	---	--------------

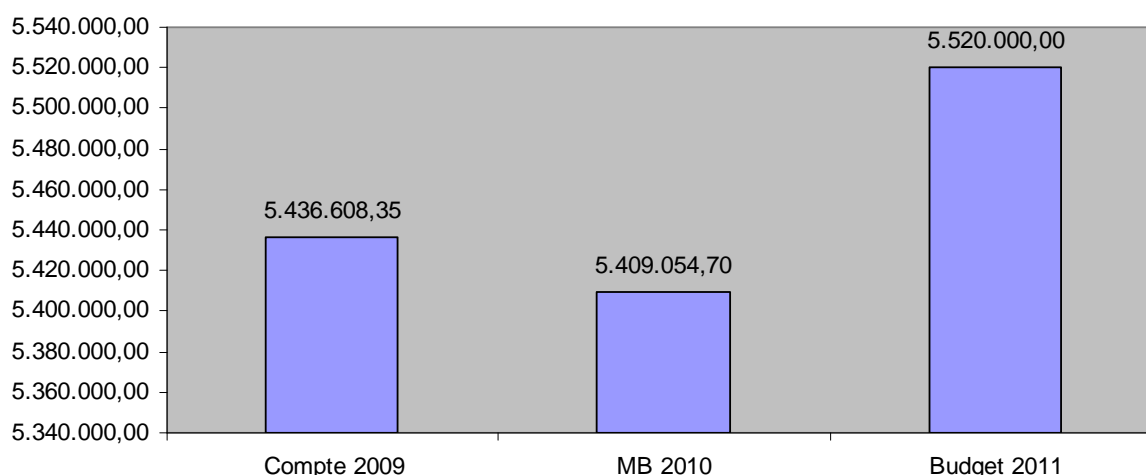
Budgets

Budget initial 2011		MB 2011		Budget 2012	
BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
34 €	38 €	34 €	38 €	34 €	39,35 €
36 €	40 €	36 €	40 €	36 €	41,42 €
910.000 €	3.452.000 €	800.000 €	3.456.500 €	800.000 €	3.566.410 €
1.070.000 €	4.490.000 €	1.083.000 €	4.740.000 €	1.253.000 €	4.869.000 €

L'INAMI intervient via 3 sources de financement :

- L'allocation journalière : elle couvre le nombre de personnel exigé et différentes fonctions (frais administratifs, soins palliatifs, médecin coordonnateur).
- Les fins de carrière : le personnel qui atteint 45,50 et 55 ans bénéficie d'une réduction de ses prestations dans le secteur des établissements de soins. Cette réduction est financée par les recettes correspondant au nombre d'heures totales de réduction dont bénéficie le personnel soit pour l'embauche compensatoire, soit pour le paiement d'une prime.
- Le paiement des accords sociaux prévoyant l'application du barème des établissements hospitaliers à notre personnel en lien et place du barème de la commission paritaire 305.2.

Evolution des recettes consolidées de l'INAMI



Les recettes totales

	Compte 2010	MB 2011	Budget 2012
Montant	10.751.094,53 €	11.803.422,94 €	12.513.083,06 €

2012/2010 : Dépenses = 14,13 %

Recettes = 16,4 %

Constat : Augmentation identique des recettes par rapport aux dépenses.

2012/2011 : Dépenses = 0,7 %

Recettes = 6 %

Constat : Augmentation plus importante des recettes par rapport aux dépenses.

6. Les dépenses

L'effectif en terme de personnel se présente comme suit : (article 60 compris)

Personnel de direction et d'administration	2 + 1 direction a.i.
Personnel d'entretien	17,6
Personnel de soins	34

6.1 Les dépenses du personnel

		+ 1,95 %	↓
	Compte 2010	MB 2011	Budget 2012
Montants	7.162.752,33	7.996.993,06	8.152.833,95
		+ 13,82 %	↑

L'effectif du personnel tient compte des éléments suivants :

- Normes d'agrément des maisons de repos,
- Normes d'agrément des MRS,
- Intervention financière de l'INAMI.

L'INAMI établit une allocation journalière moyenne correspondant aux normes de personnel par catégories de dépendance. Ces normes sont calculées par 30 résidents présents.

Lits MRPA

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Personnel réactivation court séjour	Total personnel
O	0,25	-	Suffisant	0,1*	1,4***	1,75
A	1,2	1,05	Suffisant	0,2*		2,45
B	2,1	4	Suffisant	0,35		7,85
C	4,1	5,06	Suffisant	0,385		10,95
CD	4,1	6,06	Suffisant	0,385		11,95

* Pas dans la norme mais finançable via la partie A2

** Si le personnel est présent dans l'établissement, il sera financé

*** Personnel de liaison

Lits MRS : Normes de MRS par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Total personnel	Médecin coordinateur
B	5	5,2	1**	-	11,2	2h20/Sem
C	5	6,2	1**	0,50	12,7	
CD	5	6,7	1**	0,50	13,2	

** Pour l'agrément MRS, il faut au moins 1 kinésithérapeute et 1 ergothérapeute

En Wallonie, en moyenne, 18,7 ETP par 30 résidents travaillent en maison de repos :

- 3,8 ETP infirmiers ;
- 6,3 ETP soignants ;
- 6,4 ETP de personnel d'hébergement.
- 35,90 % des infirmières sont des A1 ;
- 82,40 % des maisons Wallonnes ont une infirmière de nuit.

Les accords sur le secteur non - marchand prévoient, à partir de l'âge de 45 ans, l'octroi d'un supplément de temps libre avec maintien du salaire. Les catégories du personnel bénéficiant de la mesure ont été élargies aux agents administratifs et au personnel d'hôtellerie.

- A partir de 45 ans le régime de travail passe à 36 heures soit (-2h) ;
- A partir de 50 ans à 34 heures soit (-4h) ;
- A partir de 55 ans à 32 heures soit (-6h).

17 agents de la BMB sont dans les conditions, 13 agents ont choisi la réduction des prestations, 4 ont choisi la prime.

55 agents de la MRS sont dans les conditions, 1 agent a choisi la prime.

Evolution des dépenses nettes de personnel

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget 2012
Dépenses de personnel brutes	7.162.752,33 €	7.323.504,90 €	7.996.993,06	7.867.863,33
Recettes dont :				
Forfaits INAMI	5.360.406,09 €	5.520.000 €	5.770.000	6.069.000
Fins de carrière	171.871,08 €	137.000 €	182.000	180.000
Maribel (y compris infirmières)	233.146,92 €	131.457,11 €	131.457,11	260.238,50

600)				
APE	269.544,74 €	267.543,88 €	267.543,88	333.393,87
Total recettes	6.034.968,83 €	6.056.000,99 €	6.351.000,99 €	6.842.632,37 €
Dépenses de personnel nettes (A-B)	- 1.127.783,50 €	- 1.267.503,91 €	- 1.645.992,07	- 1.025.230,96 €

6.2 Les dépenses de fonctionnement

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	1.577.266,84 €	1.574.877 €	1.759.010,39 €	1.696.010 €

6.3 Les dépenses de transferts

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	403.546,35 €	486.450 €	511.450 €	475.050 €

6.4 Les dépenses de la dette

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	1.233.406,74 €	1.475.795,96 €	1.377.863,58 €	1.381.987,09 €

6.5 Les dépenses totales

	Compte 2010	Budget initial 2011	MB 2011	Budget initial 2012
Montants	11.234.197,14 €	12.266.043,69 €	12.732.588,98 €	12.821.851,73 €

En Wallonie, 74,20 % des dépenses des maisons de repos publiques sont des frais de personnel.

4 % du coût sont des charges financières.

7. La synthèse du budget 2012

MR	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat avec charge d'emprunt	CE*	RHCE**
Résidence du Bois d'Havré	9.625.201,01 €	9.677.303,20 €	- 52.102,19 €	1.659.249,21 €	1.607.147,02 €
BMB	2.508.731,91 €	2.743.314,73 €	- 234.582,82 €	61.844,63 €	- 172.738,19 €
HQ	-	22.083,66 €	- 22.083,66 €	20.083,66 €	2.000 €
MRS	379.150,14 €	379.150,14 €	-	379.150,14 €	- 379.150,14 €
Total	12.513.083,06 €	12.821.851,73 €	- 308.768,67 €	2.120.327,64 €	1.057.258,69 €

*charge d'emprunt

**résultat hors charge d'emprunt

Centre d'accueil de jour	74.560 €	6.500 €	68.060 €	-	-
--------------------------	----------	---------	----------	---	---

Total général	12.587.643 €	12.828.351,73 €	- 240.708,67 €	2.120.327,64 €	1.811.558,97 €
----------------------	---------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

8. Perspectives

Maintenant que la Résidence du bois d'Havré est opérationnelle, le projet majeur pour 2012 sur le même site est la construction d'une nouvelle résidence service de 25 logements.

Le permis d'urbanisme a été introduit.

Le projet a fait l'objet d'une demande ferme de subsides.

Ce projet répond à une demande pour ce type d'hébergement qui accueille des personnes plus valides et indépendantes.

Il s'agit d'une alternative aux types d'hébergement actuellement proposé.

Les logements de +- 50 m² comprennent une chambre à coucher, un séjour, une kitchenette, une salle de bain. La résidence service se complète par un espace communautaire permettant par exemple des réunions familiales.

Les résidents ont accès à tous les services proposés par la Maison de Repos.

Actuellement, la réalisation des travaux de mise en conformité de la BMB se poursuivent et sont sur le point d'être terminés.

Le projet de la nouvelle BMB est en cours de finalisation. L'ouverture sera prévue à l'échéance de 3 ou 4 ans.

Cette nouvelle maison comprendra un « centre de jour », des « résidences services », des lits « MR » et « MRS ».

Hébergement en maisons de repos extérieures

L'ensemble des demandes ne peut être satisfait par nos institutions. Le CPAS travaille donc avec les institutions extérieures pour 110 personnes.

Le plan d'investissement se veut être une réponse au phénomène du vieillissement, l'évolution des normes d'agrément et à l'évolution des attentes de citoyens âgés.

Le défi permanent de répondre aux besoins d'une population très dépendante se conjugue avec les difficultés liées à la cohabitation avec des personnes âgées démentes.

Personnel des maisons de repos – Nombre équivalents temps plein

	Personnel de direction					Personnel administratif				Personnel d'entretien (y compris le personnel de cuisine)						Personnel de soins (Inf – aides – KEL – réac)						Total	
	S	C	Mar	RW	Tot	S	C	Mar	Total	S	C	Art. 60	Mar	RW	Total	S	C	Art.60	Mar	RW	INAMI	Total	Effectif
RBH	1	0	0	1	1	0,8	1	0	1,8	4,80	19,93	15	1,67	15	41,40	23,40	63,90	1	1,50		70,50	89,80	134,00
BMB	1	0	0	1	1	0	2	0	2	3	4,39	7	1,21	5	15,60	0	29	2	2	12,50	18,00	33,00	51,60
Total	2	0	0	2	2	0,80	3	0	3,80	7,80	24,32	22	2,88	20	57	23,40	92,90	3	3,50	12,50	88,50	122,80	185,60

*La RW demande 1 ETP par 5 pensionnaires tout personnels confondus soit 14 ETP pour 70 pensionnaires.

S = Statutaire

C = Contractuel

Art. 60 = Article 60

Mar = Agent sous contrat Maribel

RW = Normes minimales imposées par la Région Wallonne

INAMI = Normes de personnel de soins imposées par les législations fédérales sur les MRS